disais-je, que la bienséance & l'intérêt public demanderaient qu'on accordât un rang plus distingué dans les cerémonies aux Marchands en gros & aux Mariniers, qu'on leur fît bon accueil, & qu'on reçût avec des démonstrations d'amitié ceux qui par leur commerce & par leurs Vaisseaux, rendent service à l'Etat. Les fautes de quelques Particuliers n'ont point altéré l'estime que j'ai pour un Corps aussi recommendable par lui-même; il a d'ailleurs trop de liaisons avec l'agriculture, pour, qu'en qualité de Directeur d'un de ses Bureaux, je ne sente pas plus qu'un autre le cas qu'on doit faire d'une classe d'hommes dont l'utilité n'est pas douteuse, qui travaille pour nous, & pour qui nous travaillons: eh! c'est de notre mutuel concert que doit résulter l'utilité générale. Je me flatte, Messieurs, que votre impartialité ordinaire ne me refusera pas la satisfaction de voir cette courte replique insérée dans votre prochaine Gazette, je vous en serai très-obligé.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Passage du Sund.

Le 31 Août 1765, il est passé par le détroit du Sund le Navire du Capitaine *Teeke Romkes*, allant de Rouen à Petersbourg; — le 1^er^. Septembre le Navire du Capitaine *Gerbrand Pieter Bley*, allant de Konisberg à Nantes, chargé de chanvre; — celui du Capitaine *Jacob Robyn*, allant de Dantzic à Rouen, chargé de laine; — celui du Capitaine *Sitse Coenes*, allant de Pétersbourg à Brest, chargé de chanvre; — le 3 Septembre, le Navire du Capitaine *Knud Petersen*, allant de Copenhague à S^te^. Croix, à fret; — celui du Capitaine *Jacob Ydes*, allant de Bordeaux à Dantzick, chargé de vin; — du 4 Septembre, le Navire du Capitaine *Hendrick Meyer*, allant de Bordeaux à Dantzick, chargé de vin; — celui du Capitaine *Bonne Attes*, allant de Bordeaux à Dantzick, chargé de vin; — celui du Capitaine *Pieters Dircks Flapper*, allant de Dantzick au Havre de Grace, chargé de planches; — celui du Capitaine *Poppe Teyes de Uries*, allant de Dantzick à l'Orient, chargé de planches; — du 6, le Navire du Capitaine *Jetse Wiebes*, venant de Bordeaux, chargé de vin; — celui du Capitaine *Daniel Stowshaas*, allant de Bordeaux à Stetin, chargé de vin; — celui du Capitaine *Sicke Hilles*, allant de Bordeaux à Lubek, chargé de vin; — celui du Capitaine *Cornelis*, *Jansen* allant de Cette à Stockolm, chargé de vin.

§. 2.

De Cadix, *le 6 Septembre* 1765.

Le 3 Septembre les deux Vaisseaux marchands Espagnols, *l'Espérance* & le *S^t^. Christophe*, sont sortis de ce Port chargés de diverses marchandises pour Buenos-Ayres & pour la Havane.

Note *du chargement qu'ont apporté de Vera-Cruz, de Honduras & de la Havane les Vaisseaux de guerre l'*Aigle, *& la Frégate l'*Astrée, *arrivés dans cette Baye le 2 Septembre* 1765.

Pour le compte du Roi.

842,456	Piastres fortes en argent monnoyé.
38,050	Marcs d'argent en barre.
200	Marcs d'or en lingots.
1	Lingot d'argent.
1	Caisson de monnoie.
2,232	Quintaux de cuivre en planches.
1,110	Quintaux de bois de teinture.
100	Quintaux de cacao soconusques.
39,880	Piastres fortes en argent pour le refuge de Madrid.

Pour le compte du Commerce.

839,005	Piastres fortes en argent monnoyé.
27,941	Piastres en doublons.
1,000	Marc d'argent travaillé.
17	Onces d'or.
3,378	Arobes de cochenille fine & champêtre, indigo, jalap, & achiote.
252,425	D°. de vanille.
243	Cuirs en poil.
10,910	Arobes de sucre.
489	*Liv.* de tabac en poudre.
46	*Liv.* de tabac en feuilles & quelques-autres marchandises.

Vaisseau brulé.

On a appris par des lettres de la Ve-

vient d'arriver de S^t. Domingue. Il a laiſſé au débouquement le Vaiſſeau le *Jaſon*, Capitaine Arnaud, venant auſſi de la même Colonie. On eſpere qu'il ne tardera pas à paraître, & dès qu'on aura le chargement de ces Navires, on en fera part au public.

DE CAEN, *le* 21 *Septembre* 1765.

Le Navire le *Hazard*, du port de 40 tonneaux, Cap^e. *Dangart*, venant d'Oſtende, eſt entré dans ce Port avec 6 affuts de canons; — 8070 *liv.* d'alun; — 6160 *liv.* de bois d'Inde; — 100 boulets; — 20 canons; — 1 cloche; — 11, 410 *liv.* de couperoſe; — 1950 *liv.* d'étain; — 161 guimbardes; — 15, 305 *liv.* de plomb; — 650 *liv.* de quincaillerie.

CABOTAGE.

Il eſt encore entré 4 autres Navires contenant enſemble 225 tonneaux, qui ſont venus de Château-Lin, du Havre & de Rouen, chargés d'ardoiſes & de différentes marchandiſes.

Il eſt ſorti du même Port le Navire le *Foreſtier*, du Port de 40 tonneaux chargé de bled deſtiné pour l'Angleterre, & quatre autres Navires contenans enſemble 185 tonneaux deſtinés pour Château-Lin, Dieppe & le Havre, chargés de différentes marchandiſes.

DE CETTE, *le* 15 *Septembre* 1765.

EXPORTATION.

Il a été exporté de ce Port depuis le 9 juſques & compris le 14 Septembre, 800 *liv.* de fil, 10, 000 *liv.* de veſces & 30 peaux de veau pour l'Eſpagne; — 3 muids, 1 demi-queue, 3 quarts de vin, 448 d'eau-de-vie; — 120 bouteilles d'eau de fleur d'orange, & 92 bouteilles de liqueurs pour l'Italie; — 1740 *liv.* de verdet, 4000 bouteilles de liqueurs, 1, 130 *liv.* d'anchois; — 6165 *liv.* de garde pour Rotterdam; — 36 muids, 6 demi-queues, 1 tiers de vin pour Paris.

Il a été importé de différens Ports d'Eſpagne, dans cette même Ville & dans le même intervalle, 8000 *liv.* de riz; — 18, 000 planches de liege; — 42 balles de fil; — 20 *liv.* de marchandiſes à l'eſtimation; — 4082 bouchons de liége; — 4625 *liv.* de graine d'avignon.

DU HAVRE, *le* 22 *Septembre* 1765.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port le 20 Septembre le Navire l'*Emanuel*, Capitaine *P. d'Herſberg*, Suédois, allant à Hambourg, chargé de 199, 736 *liv.* de ſucre; — 104, 212 *liv.* de café; — 5 caiſſes de différentes marchandiſes.

AVIS.

Vente.

Le 14 Octobre prochain, à l'heure de la bourſe, on procédera à la vente & adjudication au plus offrant & dernier enchériſſeur, du Navire le *Favori*, avec tous ſes agrêts & apparaux, en l'état où il eſt actuellement amarré au quai de ce Port. La proportion de ce Navire eſt de 90 pieds de tête en tête; 25 pieds de beaux de dehors en dehors; 11 pieds 2 pouces de calle; 4 pieds 8 pouces d'entrepont.

FINANCES.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLAIS.

Extrait d'une lettre de la Virginie datée du mois de Juin.

§. I.

JE ſuis très-ſatisfait de quelques écrits qui ont paru depuis peu en Angleterre, particulierement de celui qui a pour titre *Expoſition des nouveaux Réglemens pour les Colonies*, & d'autant plus peut-être qu'ils s'accordent parfaitement bien avec ma façon de penſer. En effet j'ai toujours conſidéré le ſou pour livre de tabac, dont la Couronne a octroyé la jouiſſance au College, la Poſte & d'autres ſemblables, comme des taxes intérieures, & ſelon moi il eſt non-ſeulement indiſpenſable, mais même à deſirer que le pouvoir légiſlatif dans les Colonies, & par conſéquent auſſi celui d'y établir des impôts, que je crois inſéparable du premier,

ſoient entre les mains du Roi & du Parlement de la Grande Bretagne; car je ſuis perſuadé que le bonheur des Colonies ſerait beaucoup mieux aſſuré ſous le gouvernement de la Métrôpole, que ſous une Puiſſance légiſlatrice provinciale ou locale, les Adminiſtrateurs de celle-ci ayant déja étendu leur pouvoir ſur les biens des ſujets de l'Amérique, beaucoup plus loin que le Roi & le Parlement ne le feront jamais. Si vous étiez à préſent ſur les lieux, vous ſeriez indigné, & quelquefois vous ririez de l'air grave, ſoucieux & emphatique qu'affectent la plupart des gens pour ſe plaindre de l'eſclavage dont ils ſont menacés par l'Acte qui établit le papier marqué. M. H. a jetté dernierement feu & flâme dans l'aſſemblée, où il compara notre Gouverneur à un Tarquin, à un Céſar, à un Charles premier, le menaçant d'un Brutus ou d'un Oliver Cromwel; cependant M. H. n'a pas été envoyé en priſon, mais ayant réuſſi à faire prendre à l'aſſemblée quelques réſolutions auſſi ridicules que violentes, réſolutions dont une partie a été paſſée un jour & biffée l'autre, il s'eſt retiré tout fier de ſes ſuccès, & le Gouverneur, ſuivant l'avis du Conſeil, a jugé à propos de rompre l'aſſemblée.

§. 2.

SUITE *de l'extrait des Edits & Arrêts précédemment annoncés.*

ARREST DU CONSEIL D'ETAT, *du 29 Août 1765.*

Le Roi voulant connaître le montant des dettes des Colonies depuis le premier Janvier 1760, juſqu'à pareil jour de cette préſente année, & en faire faire le payement, a ordonné 1°. que toutes perſonnes en général à qui il peut être dû pour le ſervice des Colonies en France ſur les exercices de 1760, juſques & compris 1764, autres que les Porteurs des lettres de change, ſeront tenus de ſe préſenter par-devant les Intendans & Ordonnateurs dans les Ports pour faire le décompte de ce qui leur ſera dû. 2°. Que les Créanciers pour fournitures & autres dépenſes qui ſont dans le cas d'être acquitées directement à Paris par les Tréſoriers généraux des Colonies, ſe préſenteront au Secrétaire d'Etat ayant le département de la Marine, pour obtenir l'ordonnance de leur payement. 3°. Que chaque Creancier, lorſqu'il aura obtenu ſon ordonnance, s'adreſſera au Tréſorier ſur qui elle ſera expédiée, qui lui délivrera un récépiſſé en forme de décompte du montant net de la ſomme qui lui reviendra. 4°. les récépiſſés ſeront délivrés par les Tréſoriers généraux & leurs Commis pour chaque exercice, ſans qu'en aucun cas ils puiſſent en délivrer pluſieurs pour une même année, & qu'ils ſeront tenus d'avoir des regiſtres cottés & paraphés, les Tréſoriers généraux par le Secrétaire d'Etat de la Marine, & leurs Commis dans les Ports par les Intendans & Ordonnateurs. 5°. Qu'aucun récépiſſé délivré par les Commis dans les Ports ne ſera valable s'il n'eſt viſé par les Intendans & Ordonnateurs. 6°. Que les Intendants & Ordonnateurs ſeront tenus d'avoir des regiſtres pour y inſcrire les noms de ceux au profit deſquels ils auront ſigné les *viſa* des récépiſſés qu'ils enregiſtreront pareillement. 7°. Qu'aucun Créancier ne ſera reçu à ſe faire expédier des décomptes après le premier Décembre prochain, paſſé ce tems, défenſes aux Intendans & Ordonnateurs d'avoir égard à leurs créances. 8°. Que ceux qui ont déja des récépiſſés qui ne ſont pas dans la forme preſcrite par le préſent Arrêt, qu'ils aient à les faire viſer par les Tréſoriers généraux des Colonies. 9°. Que tous les récépiſſés ſeront rapportés avant le 25 Décembre prochain au ſieur Nouette, Tréſorier général de la Marine, &c. pour recevoir en échange des Reconnaiſſances. 10°. Que le ſieur Nouette ne pourra délivrer aucune reconnaiſſance au-deſſous de la ſomme de 500 ℔. 11°. Que le ſieur Nouette tiendra un regiſtre cotté & paraphé par le Secrétaire d'état de la Marine, &c.

A la ſuite du préſent Arrêt ſont deux formules de Reconnaiſſance.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Septembre 1765.	*Du Vendredi 27.*	*Du Samedi 28.*
Actions des Indes.	1332 ½	1335
Emprunts de la Compagnie.	438	438
Promesses à 5 p °/°.		
Promesses à 4 p °/°.		
Actions des Fermes.	1012 ½	1010
Lots de la troisiéme Loterie.	12^c. 23 ½ 13^e. 27 ½	
Amortissement.	10 2^m	
Deux sols pour livre du Dixiéme.	9 ½	9 ½
Annuités.	440	440
Coupons d'Annuités.	87 ½	87 ½ 87
Emprunt de 50 millions.	14 ¾ 15	15 14 ¾ 15 ½ 5^m
Colonies, 1759.	25 15^m	
Canada	36. 36 ½ 2^m	37 2^m 37 ½ 5^m
Époques.	4^e. 18 ½ 12^e. 23 ½	4^e 18 ½
Loterie, Comp^e. des Indes.	303. 304	303. 304
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p °/°.		
A 3 p °/°. sur les Cuirs.	49	49 ½
A 3 p °/°. sur les Postes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amsterdam.	56 ¼	56 ¼
Londres.	31 ⅝	31 ⅝ à 11/16
Hambourg.	176	176
Madrid.	15 3	15 3
Cadix.	15 2	15 2
Livourne.	96 ½	96 ½
Lyon, *Août.*	¼ Ben.	¼ p °/° Ben.

AVIS.

Cette Gazette paraît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y insere gratis *tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faudra s'adresser dorénavant à* M. DE GRACE, *au Bureau rue Traversiere, Bute St. Roch. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différens écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Samedi 20 Juillet.

AGRICULTURE.

DE LONDRES, *le 27 Juin* 1765.

PRécis de l'acte du Parlement passé dans la 5e. année du regne de George III. pour faire cesser pendant un certain temps la perception des droits imposés sur le froment & la farine de froment à leur entrée dans le Royaume, ainsi que la gratification qui se paye à leur sortie.

La perception de tous droits quelconques sur le froment & farine de froment importés, cessera d'avoir lieu jusqu'au 24 Août de l'année 1765, & pendant le meme temps, ce froment pourra être transporté de Port en Port, aux memes conditions que le grain du cru du Royaume, pourvu, toutefois, que ce grain étranger, ainsi importé dans cet intervalle de tems, soit duement enrégistré, sous peine de payer les droits établis avant le présent acte sur tout le grain importé.

Et à compter du jour auquel cet acte a été passé, il ne pourra plus être alloué ni payé de gratification pour le froment ou farine de froment exportés de la Grande Bretagne, jusqu'au 24 Août prochain.

MOYEN *facile d'augmenter les laines en France.*

Le peu de laines que nous possédons à proportion de nos besoins, nous force d'en tirer du Piémont, de l'Italie & même du Levant. Nos Fabricans, en conséquence de cette disette, l'achettent si cher, qu'ils ne peuvent, malgré le bas prix où ils tiennent la main d'œuvre, vendre leurs étoses en Espagne, en Portugal & dans les Indes, à si bon marché que les Anglois.

Il seroit donc de notre intérêt de chercher les moyens d'augmenter nos récoltes en laine, en multipliant les animaux qui la produisent. L'avantage d'en avoir une plus grande quantité ne seroit point bornée à favoriser nos fabriques : nous profiterions encore d'une quantité considérable d'excellent fumier, dont nos récoltes en grains se ressentiroient.

Si notre sol étoit chargé de quatre millions de moutons au-delà de ce qu'il en porte (& ce calcul n'est pas exagéré) nous récolterions de plus, 6 millions de livres de laines, & comme chaque livre de laine, convertie en étofe, produit trois à quatre livres en espece ; cet article multiplieroit, au moins nos richesses annuelles, de vingt millions de livres.

Ce que nous venons de dire pour les laines pourroit aussi s'exécuter pour les chanvres, lins, & plusieurs autres productions du second ordre.

Il y auroit un moyen sûr de réussir : ce seroit de proposer des gratifications. Nous n'ignorons point tout ce que l'on allegue contre cette maniere d'encourager ; mais il ne faut pas connoître les hommes & surtout les Cultivateurs, pour n'avoir que des raisons à leur donner : il leur faut un motif plus puissant, qui, en leur découvrant leurs véritables intérêts, leur four-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

niſſe en meme temps les moyens d'y travailler. C'eſt ce que l'Angleterre a heureuſement éprouvé, en impoſant ſur ſix millions d'Anglois, une taxe d'un million ſterling (ce qui fait environ vingt-trois millions de notre monnoie) à titre de gratification, pour ceux qui exporteroient des bleds du Pays. Par ce moyen elle s'eſt aſſurée un commerce annuel de plus de cinquante millions. Que la France ſur vingt millions d'Habitans s'impoſe ſeulement deux millions pour récompenſer ceux qui augmenteront les moutons; l'on verra bientôt l'émulation renaître du ſein de la miſere ou de la médiocrité, & les richeſſes de l'Etat s'accroître conſidérablement.

Aux ROSIERES EN ANJOU, *le 8 Juillet 1765.*

Obſervation ſur les Haras.

L'Auteur ne parle point de l'utilité des haras en ce royaume: c'eſt, dit-il, une vérité démontrée. Il fait voir les avantages que l'Anjou a de ce côté là ſur bien d'autres Provinces de France; que ce Pays poſſéderoit cet art dans un dégré éminent, ſi l'on pouvoit corriger les abus qui nuiſent aux progrès dont il eſt ſuſceptible.

Le premier abus vient de ce que dans l'Anjou, chaque Paroiſſe n'a qu'un étalon, lorſqu'il en faudroit au moins deux, l'un petit & l'autre grand, principalement dans les Paroiſſes où il y a beaucoup de pâturages & de juments grandes & petites. Quoique les poulains tiennent beaucoup plus du mâle que de la femelle, il arrive très-ſouvent néanmoins qu'ils tiennent des deux. Il n'eſt pas étonnant que ſi l'on accouple un grand étalon avec une petite jument, le poulain naiſſe avec un petit corps, monté ſur des jambes trop hautes, ou qu'il péche dans les autres proportions. Le ſeul moyen d'avoir une race accomplie, c'eſt d'appareiller les tailles & les eſpeces.

Le ſecond abus dérive d'une ordonnance ſur les haras, qui preſcrit pour chaque étalon trente juments & pour chacune d'elles 3 ſauts, ſi les propriétaires l'exigent, lorſqu'il n'en faudroit faire ſaillir que vingt par étalon.

Le troiſiéme conſiſte dans le mauvais uſage des étalons errans qui prévaut aujourd'hui, parce que ces derniers, d'après l'expérience, ſont plus propres à produire que ceux qui ſervent aux pilliers.

Le quatriéme vient du petit nombre & de la mauvaiſe diſtribution des étalons, relativement à celui des jumens; de la maniere de les nourrir & de les penſer lors de leur monte.

L'Auteur a obſervé, en conſéquence, que peu d'étalons parviennent à 12 ans, âge où ils devroient être dans leur plus grande vigueur, & ſans aucunes de ces infirmités qui les rendent au moins inutiles au ſervice.

Nous rendrons un compte plus ample dans le Journal de ces abus & des moyens que propoſe cet Auteur pour y remédier.

COMMERCE.

DE LA GUADALOUPE, *quartier de la baſſe terre, le 4 Mai 1765.*

Prix des marchandiſes de cette Colonie.

LE ſucre, premiere *ſorte*, y valoit le 4 Mai, 64 ℔; — le ſucre brut 28 à 30 ℔; le coton, 165 à 170 ℔ le *cent*; — le café, 16 à 17 ß 3 ₰ la ℔.

DU PORT-AU-PRINCE, *le 13 Mai 1764.*

Prix des denrées de cette Colonie.

Le ſucre, premiere *ſorte*, 70 à 72 ℔; — le ſucre ordinaire, 58 à 66 ℔; — le brut, 34 à 35 ℔; — le coton, 167 ℔ 10 ß à 175 ℔ le *cent*; — les piaſtres, 35 pour cent perte.

L'indigo, 6 ℔ 15 ß à 8 ℔ 10 ß; — le café, 14 ß 6 ₰ à 16 ß 6 ₰; — le carret, 11 ℔ 15 ß à 12 ℔ 10 ß; — le cacao, 18 à 20 ß la ℔.

PASSAGE DU SUND.

Le 22 Juin 1765, il a paſſé par ce détroit, le navire du Capitaine *Pierre Sipkes*, allant de Dantzic à Bordeaux, chargé de fer en barres; — le 23, le navire du Cap.

Joachim Hend, allant de Charente à Lubeck, chargé d'eau-de vie; — le 24, le navire du Capitaine *Cornelis Janſe Voor*; allant de Cette à Lubeck, chargé de vin; celui du Capitaine *Martin Groen*, allant de Cette à Stetin, chargé de vin; — le 25, celui du Capitaine *Cornelis Andries*, venant de Dunkerque; — le 26, celui du Capitaine *Thomas Barroid*, venant de Morlaix; — le 27, le navire du Capitaine *Richard Bower*, venant du Havre; — le 28, le navire du Capitaine *Hylke Jacobs*, allant de Bordeaux à Petesbourg, chargé de vin; — celui du Capitaine *Jelmer Douwes*, allant de Bayonne à Lubeck; — celui du Capitaine *Nicolas Pierre Pink*, allant de Lubeck à Bordeaux, chargé de fer en barres; — le 29 Juin, le navire du Capitaine *Pierre Drakſtrom*, allant de Bordeau à Stockolm, chargé de vin; — le 30, le navire du Capitaine *Jens Hockberg*, allant de Calmar à Bordeaux, chargé de planches.

De Londres, *le 2 Juillet* 1765.

Le vaiſſeau le *Weymouth*, arrivé à Londres de la pêcherie de Groenland, a apporté 6 baleines & 450 peaux de chien de mer. L'*Anſon*, 3 baleines, l'*Exeter*, une, ainſi que le *Robert*.

Jeudi dernier, 27 Juin, le *Royal Exchange*, appartenant à M. Naters, arriva de la même pêcherie à Newcaſtle, avec cinq grandes baleines à bord, ce qui eſt d'autant plus remarquable, que cette pêche n'eſt pas fort heureuſe cette année.

On apprend de Hambourg qu'un vaiſſeau Hambourgeois, Capitaine Pierre Michaelſon, eſt arrivé de Groenland dans l'Elbe, avec 144 *quarteels* (a) d'huile de baleine. Ce Capitaine a rapporté que la pêche avoit été très-avantageuſe; qu'il étoit ſorti des glaces le 10 du mois dernier entre le 73^e^. & le 74^e^. degré, & que dans le courant du mois de juin, il s'étoit trouvé au 77^e^. dégré; qu'il avoit vu la glace s'étendre ſur tout le Groenland, & quatre lieues autour de la pointe méridionale de ſpitſberg.

(a) *Le* quarteel *eſt un tonneau d'environ* 40 *galons.*

D'Agde *en Languedoc, le* 8 *Juillet* 1765.

Il a été acquité au Bureau d'Agde pendant le mois de Juin dernier les marchandiſes ci-après venant de l'Etranger, ſavoir:

De l'Italie, 34, 137 ℔ de marbre; — 42, 18 ℔ d'huile; — 20, 200 ℔ de bois de fuſtel; — 1584 ℔ d'eau de fleur d'orange.

De l'Espagne, 17, 209 ℔ de cordes d'herbes; — 5630 ℔ de jayet; — 8649 ℔ d'alun; — 8 milliers de citrons; — 2085 douzaines de balais de palme.

Il a pareillement été acquitté au même Bureau, pour les marchandiſes exportées chez l'étranger, pendant le même mois, ſavoir:

Pour l'Italie, 55, 000 ℔ de marbre; 54, 400 ℔ de colombine; — 93 muids de vin; — 120 verges d'eau-de-vie.

Pour l'Espagne, 9551 ℔ de toiles; — 1165 ℔ de merceries; — 390 ℔ d'eau-forte; — 13 douzaines de chapeaux.

De Creſt *en Dauphiné.*

Il eſt bien louable à un Citoyen de s'occuper d'objets qui peuvent faire le bien de ſa patrie. Le Gouvernement lui doit de l'encouragement, & ſur-tout de la protection, pour écarter les obſtacles de l'intérêt ou de la jalouſie, qui s'oppoſant trop ſouvent à l'admiſſion de découvertes utiles, nous privent, par là, de leurs heureux effets, & retardent les progrès des ſciences & des arts. C'eſt peut-être le cas où ſe trouve malheureuſement le ſieur Vauſſenas, Négociant de cette ville, & dont l'intelligence eſt connue. Il a inventé & exécuté une machine qui paroît être très-avantageuſe au commerce.

L'objet de cette machine eſt de fouler & de décraſſer les toiles avec le moins de dommage pour leur qualité, le moins de dépenſe pour la main d'œuvre, & dans le moins de temps poſſible: car l'on en peut fouler juſqu'à cent piéces par heure, & même davantage.

Les toiles que l'on met aux blanchiſſeries, ſont premiérement paſſées, & à pluſieurs repriſes dans un foulon, ou battues par des hommes avec le maillet, &c.

La premiere de ces deux opérations ne peut manquer d'altérer la qualité des toiles par la percuſſion répétée & la peſanteur des maillets, & cet inconvénient eſt d'autant plus grand que les toiles ſont plus fines.

La ſeconde opération très-diſpendieuſe, par la main-d'œuvre, ne remplit qu'imparfaitement ſon objet.

La machine du ſieur Vauſſenas leve ces deux inconvéniens & n'en comporte aucun. Le méchaniſme en eſt ſimple, bien entendu, d'une exécution facile & peu couteuſe.

On penſe, d'ailleurs, que cette machine ſeroit encore très-propre à dégraiſſer celles des étoffes de laine que l'on fabrique dans le Royaume, & qui n'ont pas beſoin d'être feutrées, ni drapées comme celles de Rheims & d'Amiens, dont le foulage ſe fait à pieds d'homme.

DE BORDEAUX, *le 6 Juillet* 1765.

Il eſt entré dans ce Port les 27 Juin, 2 & 4 Juillet, 7 navires venant des Colonies, ſavoir, le *Don de Dieu*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Caſtaing*, venant du Port-au-Prince; — la *Marquiſe de Rochechouard*, de 180 tonneaux, Capitaine *Laclotte*, & le *Chevalier de Corbiere*, de Bordeaux, de 250 tonneaux, Capitaine *Audoy*, venant du Cap; — le *Comte d'Eſtaing*, de Bordeaux, de 400 tonneaux, Capitaine *Caillaud*, venant de Leogane, chargés de 301 barriques, 15 quarts, 3 caiſſes de ſucre terré; — 966 barriques, 3 tierçons de ſucre brut; — 151 boucauts, 78 futailles, 185 barriques, 148 tierçons, 1 ancre, 43 quarts, 1 baril, 5 ſacs de café; — 4 boucauts, 4 futailles, 24 barriques, 13 tierçons, 3 ancres, 30 quarts d'indigo; — 7 balles, 119 ballots 6 matelas de coton; — 1 grenier de bois de campêche, 4 caiſſes 10 caves; 44 bouteilles de ſirops; — 3 caiſſes, 16 barils de confitures; — 1 cave, 1 caiſſe de liqueurs; 1 baril de vieux cuivre.

Le *Protecteur*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Guiomard*, & la *Jeanne-Catherine*, de Bordeaux, de 140 tonneaux, Capitaine *Careyre*, venant de la Martinique, d'où ils ont amené 340 barriques, 2 tierçons, 16 quarts de ſucre terré; — 30 barriques, 1 quart de ſucre tête; — 13 barriques, 2 tierçons, 2 quarts de ſucre brut; — 1 boucaut, 87 barriques, 102 tierçons, 301 quarts, 4 ſacs de café; — 1 tierçon, 1 quart d'indigo; — 2 barriques, 4 tierçons, 19 ſacs de cacao; — 1 caiſſe de pâte de cacao; — 8 caves de ſirops; — 2 caiſſes, 8 barils, 1 pot de confitures; — 3 caiſſes, 1 caiſſon de liqueurs; — 1 ballot de coton; — 1 ſac de canefice; — 1 barrique, 1 baril de vieux cuivre.

La *Vierge de la Garde*, de Marſeille, de 100 tonneaux, Capitaine *Riviere*, venu de la Guadaloupe avec 74 barriques, 5 quarts de ſucre terré; — 65 barriques, 11 tierçons, 38 quarts de ſucre tête; — 53 barriques, 1 quart de ſucre brut; — 1 tierçon, 1 ancre, 25 quarts de café; 5 barils, 56 ſacs de gingembre ſec; — 26 balles de coton; — 1 caiſſe, 6 barrils de confitures; — 3 caves de ſirops; — 1 baril de vieux cuivre.

DU HAVRE, *le* 10 *Juillet* 1765.

Il eſt entré dans ce Port le 2 juſques & compris le 8 Juillet, le bateau le St. *Robert*, Capitaine *Denis*, le bateau l'*Angélique*, Capitaine *Bideau*, le bateau la *Providence*, Capitaine *Aubrée*, le bateau la *Genevieve Louiſe*, Capitaine *Valette*, le bateau le St. *Antoine*, Capitaine *Etienne Flanſtré*, venant tous cinq de la pêche, d'où ils rapportent 102 mille maquereaux ſalés.

Les navires la *Charité*, Capitaine *Legros*, & la *Confiance*, Capitaine *Laumone*, venant de la Guadaloupe, chargés de 328 barriques de ſucre terré; — 113 barriques, 1 tierçon de ſucre brut; — 3 boucauts, 87 barriques, 44 tierçons, 293 quarts 51 ſacs de café; — 316 balles, 9 ballots de coton; — 87 buches de bois de Gayac; — 21 caiſſes de liqueurs; — 9 caves de ſirops; — 4 caiſſes 23 barils 2 pots de confitures; — 1 barrique de vieux cuivre; — 1 caiſſe de curioſités naturelles.

Le ſenau la *Diligente*, Capitaine *Charles Poiſſon*, venant du Cap, & le navire le *Double Louis*, Capitaine *Bechet*, venant du *Port-au-Prince*, dont les cargaiſons conſiſtent en 149 barriques de ſucre brut; —

15 barriques, 5 quarts de ſucre terré; — 9 barriques, 25 quarts d'indigo; — 130 boucauts, 57 barriques & futs, 3 tierçons 298 quarts 33 ſacs de café; 214 balles & ballots de coton; — 8 côtés de cuirs; 2 barriques, 1 quart, 3 ſacs de carret; 85 planches de bois d'Acajou; — 1 grenier & 25 milliers de campêche; — 12 billes pour meubles; — 1 caiſſe de graine ſilveſtre.

Le brigantin Anglois, la *Marie & Barbe*, Capitaine *Martin Reardoony*, & le ſenau Hollandois la *Jeune Marie*, Capitaine *Marinus Dekker*, venant tous deux de Corck; avec 1703 barils de bœuf; — 106 quarts, 50 barils 290 frequins 30 demi-frequins, 2 pots de beurre; — 2 futailles, 2 barriques de ſaumur; — 55 caiſſes de chandelle; — 20 frequins de ſuif; — 25 barils, 1 demi-baril de lard; — 10 frequins de langues & 12 langues; — 4 pots de moelle; — 1 fromage.

Du Mans, *le* 13 *Juillet* 1765.

L'inſpection du Mans ponr les manufactures, qui comprend le haut & le bas Maine & une partie de l'Anjou, forme 6 Elections; celles du Mans & de Château-du-Loir; les Elections de Laval & Mayenne & celles de la Fleche & de Château-Gontier dans l'Anjou.

On fabrique dans cette inſpection des étamines, des voiles, des toiles de différentes qualités, & de groſſes étofes.

Les étamines s'exportent, pour la plus grande partie, en Italie, en Eſpagne & en Portugal: le reſte ſe conſomme en France.

La conſommation des voiles ſe fait preſque toute dans les Communautés religieuſes de ce Royaume.

On embarque à la Rochelle beaucoup de ces toiles pour les Iſles, où il s'en fait un grand débit, quoiqu'il s'en conſomme en France une grande quantité.

Les groſſes étoffes ſont toutes employées dans les Provinces circonvoiſines.

Outre ces manufactures il y a encore dans le département de l'Inſpecteur, pluſieurs moulins à papier pour fournir la Province.

Une manufacture conſidérable de bougies. Le talent qu'on y poſſéde de blanchir parfaitement la cire, a mis cette manufacture dans une telle réputation, que les étrangers, envoient aux marchands ciriers du Mans une grande quantité de cire pour être blanchie, & pour leur être enſuite renvoyée en pain.

Pluſieurs tanneries dont les cuirs ſe conſomment dans le Pays, ou ſont envoyés en foire.

Une manufacture de bougrands très-bien apprêtés.

Une manufacture de cuirs bouillis appellé autrement *gainerie*, dont tous les ouvrages ſont achetés par les Marchands de Paris.

Le ſieur Bourrier a établi encore une manufacture de tapiſſeries ſur toile en tontiſſe, d'une ou de pluſieurs couleurs, & de différens deſſeins. Ces tapiſſeries imitent le velours d'Utreck, les velours & damas de Gênes. Elle ſeroient parfaites ſi l'Entrepreneur pouvoit ſe procurer de la bourre fine qui vient de la tonte des draps blancs, ou de couleurs fines & ſans mélange.

Le ſieur Pottier a auſſi établi à la Chartre, Election du Mans, une manufacture d'indienne qui réuſſit très bien, & qui ſeroit ſuſceptible d'augmentation; mais faute de fonds ſuffiſants, il ne peut fournir aux demandes qui lui ſont faites. Il ſeroit charmé de trouver quelques ſecours afin d'étendre ſon commerce; il donnera toutes les ſuretés poſſibles pour le principal & les intérets.

Navires en armement.

Au Havre.

Le navire la Rencontre, de 120 tonneaux, 14 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Vimont, eſt actuellement en charge en ce Port, pour aller en droiture à la Martinique, & partira à la fin du préſent mois de Juillet. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Paris, à M. *Millon*, *Banquier*, à Rouen, à M. *de la Haye*, Négociant, & au Havre, à M. *Alexandre de la Haye*, Négociant, ſur le grand Quai.

Le navire la Providence, de 100 tonneaux, 15 hommes d'équipage, commandé par le Capitaine Pierre Morel, eſt actuellement en charge dans le Port

du Havre, pour aller en droiture à la MARTINIQUE, & partira à la fin de ce mois. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, à MM. *Lacheſné Heude*, freres; au Havre, à MM. *Gauvain*, ou au Capitaine.

A ROUEN.

Le navire la PAIX, de 160 tonneaux, 10 canons & autres menues armes à proportion, 20 hommes d'équipage, commandés par le Capitaine FAUQUEUX, eſt en charge au Port de Rouen, pour aller en droiture à Cadix, & partira dans tout Juillet courant. Ceux qui voudront y paſſer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Paris, à M. *Carpentier de Leſſard*, Négociant, rue Salle-au-Comte.

ETAT *des cuirs entrés dans la Halle de Paris, le 5 juſques & compris le 13 Juillet* 1765.

De PARIS, 400 cuirs forts à 40 ℔ la piece l'un dans l'autre; — 2000 cuirs de vache à 20 ℔; — 80 douzaines de peaux de veau à 63 ℔ la *douzaine*.

De BOURGOGNE, 200 cuirs forts, à 35 ℔ l'un dans l'autre; — 600 cuirs de vache, à 16 ℔; — 80 douzaines de peaux de veau à 42 ℔ la *douzaine*.

Du GATINOIS, 140 cuirs forts à 38 ℔ l'un dans l'autre; 800 cuirs de vache à 15 ℔; — 34 douzaines de peaux de veau à 50 ℔ la *douzaine*.

De CHAMPAGNE, 300 cuirs de vache à 11 ℔; — 54 douzaines de peaux de veau à 38 ℔ la *douzaine*.

De NORMANDIE, 1200 cuirs de vache à 11 ℔; — 25 douzaines de peaux de veau, à 40 ℔ la *douzaine*; — 500 peaux de veau d'alun à 34 ℔ la *douzaine*; — 700 douzaines de peaux de mouton à 10 ℔ la *douzaine*.

De LOUVIERS, 6 cuirs forts à 22 ℔; — 360 cuirs de vache à 13 ℔; — 4 douzaines de peaux de veau à 35 ℔ la *douzaine*.

De NEMOURS, 240 cuirs forts à 38 ℔; 700 cuirs de vache à 17 ℔; — 40 douzaines de peaux de veau à 54 ℔ la *douzaine*.

De PICARDIE, 240 cuirs de vache, à 11 ℔ 10 ß; 64 douzaines de peaux de veau à 36 ℔ la *douzaine*.

Du LANGUEDOC, 180 douzaines de peaux de chèvre à 42 ℔ la *douzaine*.

Du BERRY, 200 douzaines de peaux de chèvre à 45 ℔ la *douzaine*.

DE PARIS, *le* 14 *Juillet* 1765.

On apprend l'arrivée au Port de l'Orient, des deux vaiſſeaux de la Compagnie des Indes l'*Elephant* & le *Berryer* qui étoient attendus en retour de la Chine.

FINANCES.

BORDEREAU *du montant des différens effets repréſentés & numérotés pendant le mois de Juin* 1765, *en exécution de l'Edit du mois de Décembre* 1764.

NOmbre des effets repréſentés antérieurement au mois de Juin.	324, 604
Nombre de ceux repréſentés pendant ledit mois. . . .	62, 619
TOTAL	387, 223

Montant des principaux des effets repréſentés antérieurement au mois de Juin. . . .	651,642,291 ℔ 7 ß 1 d.
Montant des principaux de ceux repréſentés pendant ledit mois. . .	200,644,333 10 7
TOTAL . .	852,286,624 ℔ 17 ß 8 d.

BORDEREAU *du montant des effets au Porteur rapportés, pour être convertis en contrats pendant le mois de Juin* 1765.

Nombre des effets rapportés antérieurement au mois de Juin. .	7, 863
Nombre de ceux rapportés pendant ledit mois. . . .	698
TOTAL	8, 561

Nombre des contrats demandés antérieurement au mois de Juin.	405
Nombre de ceux demandé	

pendant ledit mois. . . .	66
TOTAL	471
Montant des principaux des effets convertis en contrats antérieurement au mois de Juin.	3,635,584
Montant des principaux de ceux convertis pendant ledit mois.	520,382
TOTAL	4,155,966

DE PARIS, *le* 18 *Juillet* 1765.

Il vient d'être publié différens Arrêts, savoir.

Un Arrêt de la Cour des Monnoies de Paris, en date du 22 Mai dernier, qui fait défenses à tous les Officiers des Monnoies de son ressort, de mettre à exécution aucuns Edits, Arrêts, Déclarations & Lettres-Patentes, qu'il ne leur ait apparu de leur enrégistrement en la Cour.

Un autre Arrêt de la même Cour du 8 Juin, aussi dernier, qui ordonne l'exécution du réglement du 5 Décembre 1763, concernant les essais des matieres d'or & d'argent, ensemble l'Arrêt d'enregistrement d'icelui, & l'Arrêt du 9 Mars dernier, & qui fixe le délai à quinzaine pour la ville de Paris, & de deux mois pour les autres Villes de son ressort, pendant lequel temps les essayeurs & les Communautés des Orfevres seront tenus de se pourvoir des poids de semelle.

Un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi & Lettres-Patentes sur icelui du 24 Mai 1765, regîstrées en la Chambre des Comptes le 19 Juin, qui ordonne que les arrérages des rentes à 4 pour cent, créées par l'Edit du mois d'Avril 1758, continueront d'être acquittés par les Payeurs des rentes de l'Hôtel de ville de Paris.

OFFICES *vacans aux parties casuelles.*

GÉNÉRALITÉ DE BRETAGNE.

L'Office de Gouverneur de Landerneau, taxé à 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 3000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de Lesneven, taxé à 3840 ℔.

L'Office de Gouverneur de Machecou, taxé à 3200 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 2000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Moncontour, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de Malestroit, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Montfort, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

L'Office de Gouverneur de Ploermel, taxé à 9600 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 5600 ℔.

L'Office de Gouverneur de Quimper, taxé à 10,400 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la même Ville, taxé à 6000 ℔.

L'Office de Gouverneur de Quintin, taxé à 2000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé à 1200 ℔.

Paiemens des rentes sur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment de Juillet.
Garnier,	9e.	N.	23
Marsollier,	14e.	A. 1765.	23
Detourniere,	15e.	P.	23
Bonnet fils,	20e.	A. 1765.	30
Maigret,	21e.	M.	30
Berthe,	24e.	M.	21
Bonnet pere,	38e.	M.	22
Nau,	41e.	A perp. & tont.	23
Defays,	42e.	A. 1765.	30
Molliere,	51e.	M.	22

NOTA. *Dans la Gazette* N°. 13 *du* 13 *de ce mois à l'article de MM. les Payeurs des rentes, M. Boicheron est mis comme étant à l'I, lisez a été à toutes lettres.*

M. Defays, qui est aussi porté comme étant resté à l'I, lisez a resté à l'A des 6 premiers mois 1765.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1763.	*Du Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*	*Jeudi 18.*
Actions des Indes.	1337 ½	1335	1335	1332 ½
Emprunts de la Comp.	444	444	444	444
Promesses à 5 p ○/○	12 ½	12 ½		
Promesses à 4 p ○/○	37	37	37	37 ½
Actions des Fermes.	1002 ½	1005	1005	1002 ½
Lots de la 3e Loterie.	6e. à 10e. 17	11e. 17	10e. 17	10e. 17
	12e. 22. 13e. 27	12e. 22. 13e. 27	12e. 22 ½ 13e. 27	12e. 22 13e. 27
Amortissement.		8	8 ¼	8 ¼
2 ß p # du Dixiéme.		8 ¼	8 ¼	8 ½
Annuités.	445	445	444	444
Coupons d'annuités.	89 ½ 90 ½ 1760	89 ½	89 ½	89 ½
Emprunt de 50 millions	14 ½ 15 ¼ 5m	14 ½ 15. 3m	14 ¾ 15. 3m	14 ½ 15 ¼ 5m
Colonies, 1759.				
Canada.	32 ½ 33 ½	32 ½ 33 ½	32 ½ 35. 5m	35. 10m
Époques.	6e. 16. 8e. 16 ½ 12e 21	4e. 16	5e. 16	4e. 16. 8e. 7e. 17. 12e 21 ½.
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p ○/○.	68			
3 p ○/○ ○/○ sur les Cuirs.	49 ½			
2 p ○/○ ○/○ sur les Postes.	57 ½			
Bretagne.	12 ½			
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Gnl de Paris.				
Tailles. de Province.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜	56 ⅜
Londres.	31 ⅜ ⅜	31 ⅜ ¼ à 7/16	31 7/16	31 7/16
Hambourg.	176 ½	176 ¼ à 176	176	176
Madrid.	15 4 6	15 4	15 4	15 4
Cadix.	15 1 6	15 1 6	15 1 6	15 1 6
Livourne.	96 ¾	96 ¾ à ½	96 ½	96 ½
Lyon, *Août*.	¾ perte.	¾ perte.	¾ à ⅝ perte.	⅝ perte.

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi: & le Journal le 15 de chaque mois: on y insère gratis tous les Avis relatifs aux différents objets qu'ils traitent. L'abonnement pour la Gazette seule est de 24 ℔, & pour le Journal seul, de 18 ℔ par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au sieur DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnements & des ports de lettres. Les personnes qui souscriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On reçoit ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DU *COMMERCE*, DE L'AGRICULTURE *ET DES FINANCES.*

ANNÉE 1765. Du Mardi 18 Juin.

AGRICULTURE.

DE TURIN, *le* 1er. *Juin* 1765.

ON apprend que la récolte des vers à ſoie ne répondra pas aux eſpérances qu'elle donnoit, par les pluies continuelles qui ſont tombées dans le Piémont, & qui ont dérangé la montée de ces vers ; cette récolte, en Eſpagne, ſe trouvant décidée eſt très abondante.

De TOULOUSE, *le* 1e. *Juin* 1765.

On mande de cette Ville que les vers à ſoie y ont très bien réuſſi l'année derniere. La grande quantité de ces vers a fait augmenter les tirages, qui, juſqu'alors, n'avoient été qu'à un ou deux. Ce ſuccès excitera ſans doute l'émulation pour le plantage des mûriers.

Le froid & les pluies continuelles du Printemps, font craindre que la récolte des cocons ne ſoit pas auſſi conſidérable cette année que la derniere : cependant on eſpere beaucoup des ſoins de ceux qui élevent ces vers à ſoie ; il y en a pluſieurs familles nombreuſes, & en bon état.

DE GRENOBLE, *le* 8 *Juin* 1765.

Les vers à ſoie ont beaucoup ſouffert ici ; les pluies ayant été trop fréquentes ; cette récolte ne ſera pas auſſi abondante qu'on avoit lieu de s'y attendre : le prix des cocons, ſans être bien fixé, commence à s'établir à 30 ß la ℔ : la récolte des vers à ſoie en Provence & en Languedoc eſt très-bonne ; les cocons de ces Provinces valent 28 à 32 ß, à proportion des lieux où le poids eſt plus ou moins fort, & la qualité des cocons, meilleure. Ces cocons, d'après leur valeur ordinaire, ſont à un prix fort haut.

La récolte des grains, fruits & fourrages de cette Province, donne de belles eſpérances.

DE BRIVES EN LIMOUSIN, *le* 8 *Juin* 1765.

Extrait du Mémoire lu dans le Bureau d'Agriculture de Brives.

On apprend que M. *Treilhard*, Membre du Bureau d'Agriculture de cette Ville, propoſa aux Agriculteurs de la Paroiſſe de Malemort, de donner au mois de Septembre 1762, un louis d'or à celui ou à ceux de cette Paroiſſe qui auroient le mieux préparé les terres à recevoir les ſemences. Ce Citoyen a cherché les moyens d'établir enſuite pour chaque année, un prix que l'on adjuge à ceux qui l'ont mérité, ſur le témoignage de quatre Experts en agriculture, reconnus pour gens de probité.

Cette louable action a fait naître à MM. *Sélébran*, l'idée de faire un mémoire pour l'établiſſement d'un prix dans chaque Paroiſſe en faveur des Agriculteurs. En voici le plan.

1°. On y fait voir les avantages de ce prix ; 2°. Les moyens de l'établir ; 3°. Les précautions à prendre pour l'adjuger avec équité.

On a ſenti dans les différentes Académies, les avantages d'établir des prix pour

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ceux qui réuſſiroient le mieux dans les différents Arts; juſqu'ici on ne s'étoit pas aviſé d'accorder le même encouragement à ceux qui réuſſiſſent le mieux dans l'agriculture, le premier de tous les Arts.

Pluſieurs Académies, à la vérité, propoſent des ſujets à traiter, relatifs à l'agriculture; & par là elles trouvent de belles théories, forment de grands Cultivateurs ſpéculatifs; mais dans le fonds, nos Payſans chargés du détail des travaux champêtres, n'en ſont pas mieux inſtruits, n'en operent pas plus méthodiquement, n'en travaillent point davantage.

C'eſt cependant l'inſtruction; c'eſt la pratique bien entendue de diverſes méthodes ſortables aux divers climats, c'eſt l'augmentation du travail qu'on doit ſe propoſer; & l'appas des récompenſes offertes aux Agriculteurs, eſt le moyen le plus efficace d'atteindre à ce but.

Les moyens d'établir le prix qui produiroit ces avantages, ſe réduiſent à 3; le premier ſeroit une exemption d'impôts & de corvées pour ceux qui auroient le mieux travaillé; le ſecond pourroit être une diſtribution de nouvelles ruches à miel, de nouveaux outils propres au travail de la terre, de différentes ſemences étrangeres; le troiſiéme pourroit ſe trouver dans un accord bien concerté entre les Seigneurs, les Décimateurs & les Principaux de chaque Paroiſſe pour former un prix en argent.

Enfin, les précautions qu'il faut prendre pour adjuger ce prix avec équité, ſont bien faciles & bien ſimples. On choiſit pour Juges, peu de jours avant la diſtribution, quatre Payſans Experts en travaux ruſtiques. Il faut, pour éviter tout ſoupçon de partialité ou de cabale, que ces Payſans ne ſoient point de la Paroiſſe où ils adjugeront le prix; ou s'ils en ſont, qu'ils renoncent généreuſement à la prétention qu'ils pourroient avoir à ce prix.

De Lille, *le* 8 *Juin* 1765.

Prix des grains dans cette Généralité.

Le ſeptier de froment, meſure de Paris, a été vendu pendant la derniere quinzaine du mois de Mai, à Lille, 17 ℔ 3 ß 10 d.; à *Douay*, 14 ℔ 19 ß; — à *Dunkerque*, 20 ℔; à *Bergues*, 18 ℔ 11 ß 11 d.; — à *Gravelines*, 16 ℔ 12 ß 3 d.; — à *Caſſel*, 16 ℔ 16 ß; — à Bailleul, 18 ℔ 11 ß 11 d.; à *Arras*, 15 ℔ 8 ß 1 d.; — à *S. Omer*, 17 ℔ 8 ß 9 d.; — à *Aire*, 15 ℔; — à *Bethune*, 17 ℔ 4 ß 9 d.; à *Bapaume*, 14 ℔ 4 ß 2 d.; — à *Heſdin*, 15 ℔ 3 ß 2 d.; — à *S. Pol*, 12 ℔; — à *S. Venant*, 18 ℔ 16 ß.

De Beauvais, *le* 7 *Juin* 1765.

Prix des grains pendant le mois de Mai.

	Prix de la Mine.	Prix du ſp. meſure de Paris.
Froment,	2 ℔ 17 ß d.	14 ℔ 5 ß d.
Moiſon, (*a*)	2 9 4	12 6 8
Meteil, (*b*)	2 5 6	11 7 6
Petit bled	2 1	10 5
Seigle,	1 14	8 10
Orge,	1 14	6 16
Avoine,	1 17	12 6 8

N. B. *La mine à bled de Beauvais contient* 32 *pintes de Paris, les* 5 *mines font le ſeptier de Paris;* — *la mine de ſeigle* idem; *la mine d'orge eſt de* 40 *pintes*, 4 *mines font le ſeptier à bled de Paris*; — *la mine d'avoine eſt de* 48 *pintes*; 20 *mines font* 3 *ſeptiers d'avoine de Paris.*

De Versailles, *le* 13 *Juin* 1765.

Conſidérations ſur la nouvelle méthode de cultiver la vigne dans tout le Royaume.

S'il eſt de la prudence, dit l'Auteur de ces conſidérations, de ne point admettre des nouveautés ſans les bien connoître, il eſt de la prudence, & même auſſi de l'équité, de ne les point rejetter ſans les avoir examinées. . . . Cependant les uns jugent ſans examen ou ſans connoiſſance; les autres ſe décident d'après les impreſſions du préjugé, ou bien ne conſultent que la partialité.

Quoiqu'il n'y ait point, ſelon l'Auteur, de meilleure méthode que celle de mettre dans les vignobles les ceps à qua-

(*a*) *Bled moiſon*, $\frac{2}{3}$ *bled* $\frac{1}{3}$ *ſeigle.*
(*b*) *Bled méteil*, $\frac{1}{2}$ *bled* & $\frac{1}{2}$ *ſeigle.*

tre pieds l'un de l'autre, il avoue cependant que cette méthode choque ouvertement tous les principes & les uſages reçus pour la diſtribution de ces ceps: mais 50 ou 60 millions que l'agriculture & l'Etat en retireroient, valent bien la peine, dit-il, qu'on ſe contraigne, ſinon à ſuivre ſa méthode, du moins à l'examiner.

Comme nous nous ſommes engagés à ne donner dans cette Gazette que des faits & de ſimples extraits; quelques curieuſes que ſoient les conſidérations de cet Auteur; quelques bonnes que nous paroiſſent ſes réponſes aux objections qu'on lui a faites; nous ne pouvons le ſatisfaire qu'en les inſérant dans notre Journal.

DE PARIS, *le 17 Juin 1765.*

On cherche en vain, dit un amateur d'agriculture (*a*) à donner de l'émulation aux Cultivateurs, tant qu'il n'y aura pas un réglement ſur les dîmes. La crainte des procès ruineux leur ôtera toute activité, & les empêchera de faire autant de prairies naturelles ou artificielles, qu'il en ſeroit néceſſaire pour multiplier les beſtiaux, & avoir, par ce moyen, des engrais ſuffiſants qui amélioreront les terres.

Il ſeroit donc à ſouhaiter pour le bien public, & ſans nuire aux Décimateurs, qu'il fût ordonné qu'à l'avenir tout Agriculteur auroit la faculté de mettre en prairies le quart ou le tiers de ſes terres, ſans en payer la dîme, ni en ſec, ni en verd, parce que les deux tiers, ou les trois quarts reſtants de ces mêmes terres, rapporteront au Décimateur un tiers de plus au moins qu'elles ne lui rapportoient auparavant.

Il ſera parlé plus amplement de ce mémoire dans un de nos journaux.

Exportation & importation de bled.

Il a été exporté des Ports de France pour l'Etranger, pendant le mois de Mai 1765, 2, 162, 807 *quintaux*, 5 ℔ de bled froment.

Il en a été importé pendant le même temps de l'Etranger, dans différents Ports de France, 3, 444 *quintaux*.

(a) *Dans un mémoire ſur un projet de dîmes.*

COMMERCE.

DE St. DOMINGUE, *le 27 Mars 1765.*

Arrivées de Navires dans la Colonie.

IL eſt arrivé le 17 Mars, au PORT-AU-PRINCE, le *Néceſſaire*, de Bordeaux, Capitaine *Lardin*, après avoir touché au Cap. Le même jour eſt arrivé le navire la *Nouvelle Marguerite*, de Nantes, Capitaine *Vincent Cadon*.

Il eſt arrivé à St. MARC, le *Favori*, du Havre, Capitaine *Labardel*, parti le 13 Juillet, arrivé à Cayenne le 23 Septembre, d'où il eſt parti le 17 Février, & arrivé ici le 18 de ce mois. Les navires la *Volage*, de la Rochelle, Capitaine R. *Goriou*, & le *Corbeau*, de Nantes, Capitaine P. *Allain*, partis de Léogane le 19 de ce mois, arrivés ici le 20. Le *Jaſon* de Dunkerque, Capitaine *Al. Doſille*, parti le 24 Janvier, arrivé à la Martinique le 28 Février, d'où il eſt parti le 8 de ce mois, arrivé ici le 21. Le *Zephir*, de Nantes, Capitaine P. *Leray*, parti du Port-au-Prince, le 21 de ce mois, arrivé le même jour ici; la *Renommée*, de la Martinique, Capitaine L. *Chouriac*, partie des Cayes le 15 de ce mois, arrivée ici le 22.

Au CAP, le ſieur *Joachim*, du Havre, parti le 22 Novembre, relâché à Lisbonne le 6 Janvier, d'où il eſt parti le 9 Février, arrivé le 25 de ce mois. Le même jour ſont arrivés les navires l'*Heureuſe Société*, de Bayonne, partie le 23 . . . venant de la côte de Guinée; la *Marie-Anne*, de Marſeille, partie le 30 Janvier, & l'*Angélique*, de Honfleur, Capitaine Vallié, venant de la côte d'Or.

Navires marchands en expédition.

Au PORT-AU-PRINCE, le *Solide*, Capitaine *Viviat*, pour Bordeaux; la *Philis*, de Quimper, Capitaine *Fortin*, pour Nantes.

Au CAP, la *Henriette*, Capitaine *Jardinet*, pour Bordeaux.

Prix des marchandiſes de la Colonie.

Au PORT-AU-PRINCE, ſucre blanc, 70 ℔

commun, 48 à 65 ℔; brut, 33 à 34 ℔ le *cent*. Indigo bleu, 7 ℔ 10 ß à 7 ℔ 15 ß; cuivré, 6 à 6 ℔ 10 ß; café, 15 ß la ℔; coton, 175 à 180 ℔ le *cent*.

A Leogane, à St. Marc, aux Cayes & au Cap, il n'y a aucune variation dans les différents prix des denrées de la Colonie.

Prix des marchandises de France.

Au Port-au-Prince, vin de 1763, 150 à 160 ℔ la *barrique*; farine de Moissac, 60 ℔ le *baril*; commune, 45 à 50 ℔; savon, 60 à 65 ℔ le *cent*.

A Léogane, vin de 1763, 150 ℔. Il n'y en a plus de 1762. Farine de Moissac, 60 ℔; savon, 66 à 70 ℔.

Au Cap, vin de 1762, 150 ℔; de 1763, 90 ℔; nouveau, 100 à 120 ℔; farine de Moissac, 54 ℔; savon, 55 à 60 ℔.

Cours du fret.

Au Port-au-Prince, sucre blanc, 9 ₰, brut, 10 ₰, indigo, 24 ₰, coton, 30 ₰, café 12 à 15 ₰ par ℔.

A Léogane, à St. Marc, aux Cayes & au Cap, il est toujours sans cours fixe.

Le sieur *Jean Favereau*, Habitant de cette Colonie, au quartier de Rocou, dépendance du Trou, y est décédé le 24 Février dernier, âgé de 110 ans. On assure qu'il s'étoit trouvé aux siéges de Carthagene & de Rio-Janeïro.

De Londres, *le* 3 *Juin* 1765.

Thomas Perren, Directeur de l'attelier du St. Sépulcre dans le Middlesex, a inventé une machine nouvelle pour filer en très-peu de temps une grande quantité de laine, de chanvre, de lin, &c. Elle convient plus particuliérement aux Hopitaux & atteliers; on s'en sert actuellement dans celui dont nous venons de parler; & les pauvres de la Paroisse y sont employés sous l'inspection de l'Inventeur. Cette machine porte quarante-huit bobines; aucun de ceux qui filent ne tourne de roue, & le même fileur peut doubler & tordre en même temps. La Société, pour l'encouragement des Arts, des manufactures & du commerce, a donné le 25 Mai dernier, un prix de 20 ℔ *sterlings* à l'Inventeur de cette machine, & une gratification de 5 guinées à l'une de ses filles. C'est le quatriéme prix remporté par *Thomas Perren*. Il prépare une autre machine par le moyen de laquelle une même personne peut à la fois & en même temps filer, doubler, tordre & dévider deux fils de chanvre, de laine, &c. Quelques Experts qui ont eu la curiosité d'aller voir cette machine, ont été aussi satisfaits que surpris de son invention, & ils ont encouragé l'Auteur à la porter à sa perfection.

Le Gouvernement prendra dans peu à son service plusieurs bâtimens de transport qui iront charger du merrain dans l'Amérique septentrionale pour les chantiers de Portsmouth & de Chatham.

Un Particulier arrivé cette semaine de St. Augustin, nous apprend que l'on trouve dans les forêts qui sont à une petite distance à l'Oest de cette place, une grande quantité de très-beau bois rouge qui égale en bonté celui qui se tire du Bresil.

On mande de Bermude que l'on y fait les préparatifs nécessaires pour établir cet Eté une pêche de la baleine sur les côtes de cette Isle.

Suivant des nouvelles très-récentes de la Grenade, plusieurs des principaux planteurs commencent à y distiler du rhum: mais on pense qu'il ne trouvera du débit pendant quelque temps, que dans les marchés d'Afrique.

On écrit de Sénégal que les Marchands y souffrent beaucoup à cause du manque de bateaux dont ils auroient besoin pour faire le commerce de la gomme; & qu'un bateau de grandeur ordinaire qui couteroit ici 20 ℔, a été vendu depuis peu au Sénégal 150 ℔.

De Cette *en Languedoc*, *le* 3 *Juin* 1765.

Il a été importé dans cette Ville, depuis & compris le 27 Mai jusqu'au premier Juin inclusivement, 55, 271 ℔ de laine; — 8, 610 ℔ de coton en laine; — 50 muids à vin, vuides; — 200 ℔ de vermicelli; — 9 muids de vin commun; — 960 *liv.* d'anchois; — 10, 975 ℔ d'alun; — 3, 084 ℔ de peaux de chevreau; 7, 477 ℔ de cuirs de bœuf en poil. Toutes ces marchandises proviennent de *l'Espagne*, de *l'Italie* & de *Marseille*.

Il a auſſi été exporté de ladite Ville, pendant l'intervalle ci-deſſus, pour *la Virginie*, *Stockholm*, *l'Eſpagne*, *l'Italie*, *la Hollande*, *Marſeille*, *Dunkerque* & *le Havre de Grace*, 20 douzaines de vieilles cardes; — 128 *muids* 10 *ſeptiers* & *demi* de vin; — 8, 078 *veltes* d'eau-de-vie; — 20 ℔ de liqueurs; — 18, 165 ℔ de verdet; — 1200 ℔ de biſcuit; — 420 ℔ de feuilles de laurier; — 550 ℔ de ſirop d'alkermes; — 121 ℔ de graines de jardin & de racines; — 84 ℔ d'eau forte; — 394 ℔ de cryſtal de tartre; — 170 ℔ d'eſprit de romarin; — 20 douzaines de peaux de veau bronzées; — 231 ℔ de riz; — 50 ℔ de poil de chevre ouvré; — 342 ℔ de pelleterie ordinaire; — 180 ℔ de toile cirée; — & 1, 641 ℔ de farine.

DE GRENOBLE, *le* 8 *Juin* 1765.

Nos toiles en blanc ſont fort demandées; comme nous en manquons, & que depuis quelque temps on les enleve au ſortir des blanchiſſeries, le prix en eſt augmenté.

Les draperies qui ſe fabriquent en Dauphiné, ſont auſſi bien demandées; ce qui a donné lieu à une augmentation depuis l'année derniere.

DE BORDEAUX, *le* 8 *Juin* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Sucre brut de St. Louis, 31 à 32 ℔ le *cent*; — coton de St. Domingue, 160 à 165 ℔; — coton de la Martinique, 150 à 155 ℔ le *cent*.

Indigo bleu & violet, 9 ℔ 10 ß à 10 ℔ la *liv.* — mêlé, 8 ℔ 5 ß à 8 ℔ 10 ß; — cuivré fin, 5 ℔ 15 ß à 6 ℔; d°. marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß; d°. inférieur 5 ℔ la livre.

Il eſt entré dans ce Port le 30 Mai, le premier & le 3 Juin, 6 navires venant des Colonies, ſavoir, le *Solide*, de Bordeaux, Capitaine *Viviat*; le *Bourbon*, de Bordeaux, Capitaine *Delbreil*; & le *Cruſius*, de la Rochelle, Capitaine *Jean Bidette*, venant de St. Domingue; l'*Union*, de Bordeaux, Cap^e. *Delbreil*; & la *Marie-Claire*, de Bordeaux, Cap^e. *Jean Guerin*, venant du Cap chargés de 668 barriques, 1 tierçon, 32 quarts & 1 baril de ſucre terré; — de 436 barriques, 1 tierçon, 1 quart de ſucre brut; — de 297 boucauts, 87 futailles, 400 barriques, 8 tierçons, 4 ancres, 438 quarts, 1 baril & 2 ſacs de café; de 16 boucauts, 2 futailles, 71 barriques, 1 ancre & 54 quarts d'indigo; de 73 balles & ballots, & 2 matelas de coton; — d'un ancre de caret; — de 308 côtés de cuirs tannés; — de 12 bannettes de cuirs en poil; — de 10 buches de bois de Gayac; — d'une caiſſe de chandelles de blanc de baleine; — de 5 caiſſes de liqueurs; — de 2 barils, 1 ancre & 3 demi-ancres de confitures; — d'une barrique, 1 ancre & 1 baril de vieux cuivre.

L'*Aimable Françoiſe*, de Bordeaux, Capitaine *Ardouin*, venant de la Guadaloupe, chargée de 100 barriques, 6 tierçons de ſucre tête; — de 70 barriques, 4 quarts de ſucre brut; — 69 barriques, 3 tierçons, 7 quarts de ſucre terré; — de 41 barriques, 24 tierçons, 97 quarts, 35 ſacs de café; — de 2 ſacs de cacao; — d'une caiſſe de vieux cuivre.

DE LA ROCHELLE, *le* 8 *Juin* 1765.

Il n'eſt point arrivé de navires dans ce Port depuis le premier Juin. Il n'en eſt pareillement ſorti aucun.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Mai dernier, 8, 776 liv. d'indigo; — 925 liv. de canefice; 18, 412 l. de ſucre brut; — 27, 793 liv. de ſucre terré; 81, 575 liv. de ſucre en pains; — 108, 523 liv. de café; — 2, 209 liv. de rocou; — 95 peaux d'ours & d'ourſon; 594 liv. de pelleteries communes; — 95, 402 *veltes* d'eau-de-vie; — 287, 665 liv. de ſirop mélaſſe.

L'eau-de-vie a été vendue aujourd'hui 88 ℔ les 27 *veltes*; le froment, 168 à 170 ℔ le *tonneau* peſant 2200 liv. *poids de marc*.

Piaſtres, 5 ℔ 5 ß 6 d. la piéce.

DU HAVRE, *le* 9 *Juin* 1765.

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 2 juſques & compris le 7 Juin, 7 navires, ſavoir, le navire Anglois le *Preſton Grange*, Capitaine *Campbell*, allant à la Virginie.

Le ſenau Hollandois, la *Réſolution*,

Capitaine *Gerbrand*, & le navire Hollandois la *Dame Alida*, Capitaine *Gerrit Kooter*, allant à Amſterdam.

Le navire Hollandois la *Demoiſelle Elizabeth*, Capitaine *Duyſroet*, allant à Fleſſingue.

Le navire Suédois, la *Patience*, Capitaine *Heilberg*, allant à Lisbonne.

Le navire la *Garonne*, Capitaine *Abeille*, allant à Lisbonne, à Cadix & à Marſeille.

Le navire l'*Olivier*, Capitaine *Lebeſque*, allant à Nantes.

Navires en armement.

Le navire le CHAUVELIN, Capitaine *Blaire*, dont la deſtination étoit annoncée pour Cadix dans la Gazette de commerce, N°. 40, ne ſera point conduit audit lieu.

Le navire le St. MARC, de 300 tonneaux, armé de 14 canons & de 30 hommes d'équipage, Capitaine le ſieur PHILIBERT ISNARD, eſt en charge dans ce Port pour aller en droiture à LISBONNE & à CADIX, & partira au plûtard le 10 Juillet prochain. Ceux qui voudront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à Rouen, à M. *Noel Famin*; & au Havre, à M. *Pierre Famin*.

Exportation des marchandiſes de l'Amérique.

Il a été exporté de cette Ville pendant le mois de Mai dernier, pour HAMBOURG, 70, 837 liv. de ſucre terré; — 180, 195 liv. de café, & 3, 614 liv. d'indigo; — pour AMSTERDAM, 49, 953 liv. de ſucre brut; 25, 871 liv. de café; — 2, 390 l. d'indigo; & 3, 131 liv. de cacao; — pour FRIDERIKSHALL, 2, 881 liv. de café; — pour DUNKERQUE, 551 liv. de café. Le total, de ladite exportation eſt de 70, 837 liv de ſucre terré; — de 49, 953 liv. de ſucre brut; — de 209, 498 liv. de café; de 6, 004 liv. d'indigo; — & de 3, 131 livres de cacao.

De HONFLEUR, *le 7 Juin 1765.*

L'invitation précédemment faite par pluſieurs Gazettes de Commerce, d'expoſer aux yeux du public le rapport des différentes meſures du Royaume avec celles de Paris, m'engage à donner celui de cette Ville.

Le boiſſeau de Paris contient 16 litrons, chaque litron eſt de 36 pouces cubes, qui donnent 576 pouces cubes au boiſſeau de Paris.

Le boiſſeau d'Honfleur, ou le boiſſeau d'Auge, (qui eſt le même) contient 16 pots d'Auge, chaque pot eſt de 124 pouces cubes, ce qui donne 1984 pouces cubes au boiſſeau, qui équivaut à 3 boiſſeaux 7 litrons meſure de Paris; ainſi par le même rapport, 10 boiſſeaux & 1 quart de boiſſeau de Paris, font 3 boiſſeaux d'Auge, chacun deſquels peſe 68 ℔. Par conſéquent la *ſomme* ou la *charge de cheval ordinaire*, qui eſt ici de 5 boiſſeaux, doit peſer 340 ℔, quelquefois un peu plus un peu moins, ſuivant la qualité du bled.

Le prix courant du bled dans les derniers marchés, a été de 22 à 23 ℔ 10 ß les cinq *boiſſeaux*.

Les vents d'Eſt qui regnent depuis longtemps, empêchent l'arrivée de pluſieurs navires que l'on attend des Colonies & d'autres endroits.

Il eſt cependant entré dans ce Port le navire du Capitaine *Fauqueux*, venant de Cadix, & deſtiné pour Rouen.

Le navire le *Prince de Lamballe*, Capitaine *Halley*, vient de mettre à la voile & eſt parti pour aller faire la traite des Noirs.

Le navire le *Cheval marin*, Capitaine *Neveu*, eſt auſſi parti pour le Cap.

La goelette l'*Aimable Marie*, Capitaine *J. Loiſel*, a fait voile pour le Port-au-Prince.

Le navire le *Miromeſnil*, Capitaine *Canu*, eſt prêt à partir pour Livourne, avec un chargement de grains.

FINANCES.

DE LONDRES, *le 3 Juin 1765.*

L'Acte paſſé ſous la premiere année du regne de S. M. pour le ſoulagement des débiteurs inſolvables, eſt expiré au 25 Mars 1763; & celui qui a été ſigné le 25 Mai dernier, doit avoir ſon effet, à commencer du premier Janvier dernier, de ſorte qu'il ne ſe ſera écoulé, entre le temps de la durée de chacun de ces actes, que vingt-un mois & ſix jours. C'eſt le

premier exemple d'un intervalle auſſi court entre deux actes paſſés pour le ſoulagement des débiteurs inſolvables (a).

Cet acte n'opérera pas la délivrance des débiteurs qui ont été mis en priſon au premier Janvier 1765, ou qui ayant été à ce jour là ou avant arrêtés ſous cautionnement, ſe ſeront rendus en priſon avant le 12 de Février, pour décharger leur caution, ou qui ayant été arrêtés avant le premier Janvier, auront été envoyés en priſon avant le 12 Février faute de caution, & enſuite auront été transférés dans quelqu'autre priſon en vertu d'un *habeas corpus* ou autrement. Il n'aura d'effet que pour les débiteurs inſolvables qui ont été mis en priſon dans les vingt-un mois d'intervalle.

DE GRENOBLE, *le 8 Juin 1765.*

Un Corps conſidérable vient de faire à divers particuliers de cette Ville un emprunt d'environ cent mille livres à 4 pour cent; cet intérêt prouve la ſolidité de ce Corps.

(a) *Il n'y a point de Nation en Europe où il y ait autant de priſonniers pour dettes qu'en Angleterre; on y en a compté juſqu'à vingt mille, & c'eſt pour rendre à la ſociété un ſi grand nombre de Citoyens, que le Parlement, quand il le juge à propos, paſſe un acte en vertu duquel les débiteurs inſolvables obtiennent leur élargiſſement, & ſont déchargés de toutes leurs dettes. Elles ne ſont payées ni par le Roi ni par la Nation. Les débiteurs déclarent ſous ſerment, s'ils poſſédent quelque bien, & ils abandonnent ce qu'ils ont à leurs créanciers, qui ſont obligés de s'en contenter, & qui perdent le ſurplus de leurs créances. De temps immémorial cette eſpece de jubilé a eu lieu en Angleterre; il y en a eu juſqu'à douze à quinze dans l'eſpace d'un ſiecle; quelquefois le Parlement en a accordé à la naiſſance d'un héritier préſomptif de la Couronne. Les débiteurs du Roi ne ſont cependant pas compris dans ces actes de faveur; c'eſt au Souverain à leur faire grace de ſon propre mouvement. Par débiteurs du Roi, on entend les priſonniers détenus pour des amendes particulieres, qu'ils ne ſont pas en état de payer.*

DE PARIS, *le 16 Juin 1765.*

OFFICES *vacants aux parties caſuelles.*

CHAMPAGNE.

L'Office de Gouverneur d'Aï, taxé 4000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la méme Ville, taxé 2400 ℔.

L'Office de Lieutenant de Roi de Langres, taxé 4000 ℔.

L'Office de Lieutenant de Roi de Barſur Aube, taxé 2400 ℔.

CAEN.

L'Office de Gouverneur de Bayeux, taxé 10000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de de la meme Ville, taxé 6000 ℔.

De Lieutenant de Roi de Carentan, taxé 3600 ℔.

L'Office de Gouverneur de Coutances, taxé 8000 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé 4800 ℔.

L'Office de Gouverneur de Vire, taxé 4800 ℔.

Celui de Lieutenant de Roi de la meme Ville, taxé 3200 ℔.

Paiemens des rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiment de Juin.
Iſſaly,	3e.	viag. M. perp. L.	21
Maupaſſant,	4e.	M.	21
Fauveau,	7e.	viag. M perp. L.	21
Sauvage,	13e.	M.	19
Rouſſeau,	26e.	viag. toutes L. perp. L.	20
Carrelet,	31e.	M.	19
Guidy,	34e.	perp. L. tont. M.	21
Drouet,	35e.	perp. L. tont. Toutes lettres.	20
D'Eaubonne,	37e.	viag. M perp. L.	19
Nau,	43e.	M.	20
De Ste. Luce,	47e.	Toutes lettres.	20
Delange,	48e.	M.	20
DeS. Janvier,	55e.	M.	20
Patu,	56e.	Toutes lettres.	21
Cadeau,	57e.	J.	20
Bretonnier,	58e.	M.	20
Bouron,	62e.	M.	20

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1765.	*Du Vendredi 14.*	*Du Samedi 15.*
Actions des Indes.	an.	. . . . .
	1e. ap. . . . . 1392 ½	1192½. . . . .
	2e. ap.	1395 . . . . .
Emprunts de la Compagnie.	. . . . .	. . . . .
Promeſſes à 5 p ○/○.	11	. . . . .
Promeſſes à 4 p ○/○.	35	. . . . .
Actions des Fermes.	997 ½	997 ½ . . . . .
Lots de la troiſiéme Loterie.	8e. 9e. t. 16 ½	5e. 6e. t. 16 . . . .
	13e. t. 26 ½	12e. t. 21 ½ . . . .
	. . . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	7 ½ 4m . . . . .
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	7 ½	. . . . .
Annuités.	. . . . .	442 . . . . .
Coupons d'Annuités.	88 ½	88 ½ . . . . .
Emprunt de 50 millions.	14 ¾ 15. 3m.	14 ¾ 15. 2m. . . . .
Colonies, 1759.	. . . . .	. . . . .
Canada	34 35. 10m.	34 . . . . .
Époques.	12e. 16	5e. 6e. 11. 9e. à 12e. 16 .
CONTRATS.		
Sur la Ville.	. . . . .	. . . . .
A 4 p ○/○	. . . . .	. . . . .
A 3 p ○/○ ſur les Cuirs.	50 ½	. . . . .
A 3 p ○/○ ſur les Poſtes.	. . . . .	. . . . .
Bretagne.	10	10 . . . . .
Languedoc.	. . . . .	. . . . .
Bourgogne.	. . . . .	. . . . .
Sur le Clergé.	. . . . .	. . . . .
Tailles Généralité de Paris.	. . . . .	. . . . .
Tailles Généralité de Province.	. . . . .	. . . . .
CHANGES.		
Amſterdam.	56 ¾	56 ¾ . . . . .
Londres.	31 ¾ à 7/16.	31 7/16 . . . . .
Hambourg.	178 ¾	178 ¾ . . . . .
Madrid.	15 5	15 5 . . . . .
Cadix.	15 1 6	15 1 6 . . . .
Livourne.	96 ¾ à 97	96 ¾ à 97. . . . .
Lyon, *Pâques*.	¼ Ben.	¼ Ben. . . . .

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi, & le Journal le 15 de chaque mois: on y inſere gratis *tous les Avis relatifs à ces différents objets. L'abonnement pour la Gazette ſeule eſt de 24 ℔, & pour le Journal ſeul, 18 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au ſieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres. Les perſonnes qui ſouſcriront pour la Gazette & pour le Supplément ou Journal, ne payeront que 36 ℔ par an. On recevra ces différents écrits périodiques francs de port dans tout le Royaume.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.